VERSOS

VERSOS ENCORPADOS LDA
Rua Augusto Rosa nº 79 · 4000-098 Porto · Portugal
Contribuinte (NIPC) : 518217980
E-mail : mmc.distributeurs@gmail.com
Web : mondistributeurautomatique.com

MMC GRUPO
Nom commercial

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Vente entre professionnels de distributeurs automatiques et équipements associés

1. CHAMP D'APPLICATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les ventes réalisées par VERSOS ENCORPADOS LDA (le Vendeur), sous le nom commercial MMC GRUPO, auprès de clients professionnels (le Client). Elles complètent le bon de commande, le devis accepté et les conditions particulières convenues par écrit. En cas de contradiction, les conditions particulières expressément acceptées par les deux parties prévalent.

2. COMMANDES, CARACTÉRISTIQUES ET MODIFICATIONS

La commande devient ferme après acceptation écrite du Vendeur. Le modèle, les options, la capacité, la puissance, les dimensions, les accessoires et les prestations incluses sont ceux décrits dans les documents contractuels. Toute modification ultérieure nécessite un accord écrit et peut modifier le prix et le délai. Les photographies commerciales sont indicatives, sauf spécification contractuelle.

3. PRIX, TAXES ET PAIEMENT

Les prix sont hors taxes sauf mention contraire. Les taxes applicables, échéances et modalités de paiement figurent au bon de commande. Tout retard de paiement peut entraîner les intérêts légalement exigibles et, lorsque la loi le permet, la suspension des prestations ou livraisons après notification.

4. LIVRAISON, TRANSPORT ET RÉCEPTION

Sauf accord écrit contraire, les frais de transport, de déchargement et de manutention sont à la charge du Client. Le lieu, les délais, le transfert des risques et les modalités de réception sont précisés au bon de commande. Le Client doit signaler rapidement par écrit les dommages visibles ou non-conformités et conserver les preuves utiles, sans préjudice de ses droits légaux.

5. EMPLACEMENT ET PROTECTION CONTRE LES INTEMPÉRIES

Le Client prépare une surface plane, stable, nivelée et adaptée au poids de la machine chargée. Il assure, lorsque nécessaire, une base appropriée ainsi qu'une protection permanente contre le soleil direct, la pluie, la neige, la grêle, l'humidité et les températures extrêmes. Les espaces de ventilation et les accès de maintenance doivent rester dégagés.

6. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET SÉCURITÉ

Sauf indication technique écrite propre au modèle, l'alimentation requise est de 230 V (±10 %) - 50 Hz, sur un circuit adapté, protégé et relié à la terre conformément à la réglementation locale. Le Client fait vérifier son installation par un professionnel qualifié. Les branchements improvisés, rallonges et multiprises inadaptées sont proscrits. Les dommages causés par une alimentation non conforme peuvent être exclus de la garantie contractuelle dans les limites de la loi.

7. INSTALLATION OBLIGATOIRE, MISE EN SERVICE ET CONNEXIONS

Le transport et les frais de livraison sont à la charge du Client, sauf accord écrit contraire. En revanche, l'installation technique, le raccordement final, les réglages, les essais et la première mise en service sont exclusivement réalisés par MMC GRUPO ou par un technicien expressément agréé par écrit par le Vendeur. Le Client ne doit ni brancher, ni démarrer, ni programmer, ni tester, ni exploiter la machine avant cette intervention et sa validation par un procès-verbal de mise en service. Le Client prépare à ses frais le site, l'alimentation électrique conforme et une connexion Internet stable, notamment une prise Ethernet RJ45 opérationnelle reliée à son réseau, ainsi que les abonnements nécessaires. Un modem Wi-Fi/GPRS peut être utilisé en secours si compatible, sans garantie de continuité du réseau. Toute mise en service non autorisée peut entraîner l'exclusion de la garantie contractuelle pour les pannes et dommages qui en résultent, sans suppression des garanties légales impératives. Les frais de diagnostic, déplacement et remise en conformité imputables à cette intervention pourront être facturés au Client.

8. UTILISATION, HYGIÈNE ET ENTRETIEN

Après la mise en service validée, le Client respecte les notices, avertissements, plages de température, charges admissibles et consignes d'utilisation. Il assure le nettoyage avec des produits adaptés, l'hygiène alimentaire si nécessaire, la prévention des nuisibles et la libre circulation de l'air. Les jets d'eau à haute pression et produits abrasifs sont interdits sauf autorisation écrite du fabricant. Il forme ses utilisateurs et respecte les obligations sanitaires et administratives applicables.

VERSOS

VERSOS ENCORPADOS LDA
Rua Augusto Rosa nº 79 · 4000-098 Porto · Portugal
Contribuinte (NIPC) : 518217980
E-mail : mmc.distributeurs@gmail.com
Web : mondistributeurautomatique.com

MMC GRUPO
Nom commercial

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Vente entre professionnels de distributeurs automatiques et équipements associés

9. INTERVENTIONS ET MODIFICATIONS INTERDITES

Le Client ne doit pas modifier ni démonter sans autorisation écrite les composants électriques, électroniques ou frigorifiques, écrans, monnayeurs, systèmes de paiement, sécurités ou logiciels. Les interventions techniques sont réservées à MMC GRUPO, au fabricant ou à un intervenant agréé. Les dommages résultant d'une intervention non autorisée peuvent être exclus de la garantie contractuelle, dans les limites légales.

10. GARANTIE CONTRACTUELLE ET EXCLUSIONS

Sauf stipulation particulière au bon de commande, la garantie commerciale convenue est de douze (12) mois à compter de la livraison et couvre les défauts de fabrication dans des conditions normales d'utilisation. Les modalités de prise en charge des pièces, de la main-d'œuvre, des déplacements et du transport sont celles du bon de commande ou de l'annexe de garantie. Peuvent être exclus, lorsqu'ils sont à l'origine du dommage : installation ou mise en service non autorisée, alimentation défectueuse, défaut d'entretien, vandalisme, nuisibles, usage anormal, exposition climatique non protégée ou réparation non agréée. Ces exclusions ne portent pas atteinte aux droits légaux impératifs du Client.

11. DÉCLARATION D'INCIDENT ET SERVICE APRÈS-VENTE

En cas d'anomalie présentant un risque, le Client arrête la machine, conserve les éléments utiles au diagnostic et contacte rapidement le service technique du Vendeur. Il communique le numéro de série, des photographies, la description du défaut et les circonstances de survenue. Aucune réparation dangereuse ou manipulation non autorisée ne doit être entreprise. Les prestations hors garantie font l'objet d'un devis ou d'une facturation selon les conditions convenues.

12. RESPONSABILITÉ ET PERTES D'EXPLOITATION

Dans les limites autorisées par le droit applicable, le Vendeur ne répond pas des dommages indirects, pertes de recettes, pertes de bénéfices ou interruptions d'activité qui ne lui sont pas juridiquement imputables. Aucune clause ne limite la responsabilité dans les cas où une telle limitation est interdite par la loi.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Les marques, dessins, logiciels, schémas, documents et spécifications techniques demeurent la propriété de leurs titulaires. Le Client ne peut les reproduire, diffuser ou exploiter au-delà de l'usage contractuellement autorisé. Toute pénalité particulière doit faire l'objet d'un accord écrit précis et proportionné.

14. DONNÉES PERSONNELLES

Les parties respectent le RGPD et les dispositions nationales applicables. Si les services impliquent le traitement de données personnelles pour le compte du Client, un accord spécifique sera conclu lorsque nécessaire, précisant les rôles et obligations respectifs.

15. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Sous réserve des règles impératives applicables, le contrat est soumis au droit portugais. Les parties chercheront d'abord une solution amiable écrite. Tout choix de juridiction ne produira effet que s'il est expressément convenu et légalement valable ; à défaut, les juridictions légalement compétentes seront saisies.

16. ACCEPTATION ET SIGNATURE

Le Client reconnaît avoir reçu, lu et accepté les présentes CGV ainsi que les annexes techniques et de garantie. La première mise en service donne lieu à un procès-verbal distinct, signé par les parties, indiquant la date, le modèle, le numéro de série, les contrôles effectués et les éventuelles réserves. Chaque partie conserve un exemplaire des documents signés.

Référence de commande : _____

Lieu : _____ Date : _____

POUR VERSOS ENCORPADOS LDA	POUR LE CLIENT
Nom / fonction : Signature / cachet :	Nom / fonction : Mention « Lu et approuvé » : Signature / cachet :